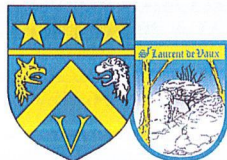


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 mars 2023 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2023 03 20- 07 : Budget principal  
de la commune nouvelle de Vaugneray –  
Affectation du résultat de fonctionnement de  
l'exercice 2022.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 10/03/2023
En exercice :	33	
Présents :	28	Affichage de la convocation : 14/03/2023
Pouvoirs :	4	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 23/03/2023
<b>Présents</b> : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMEN, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA (arrivé à la délibération n°4), Véronique DUMAS, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.		
<b>Absents ayant remis pouvoir :</b>		
Aline DURAND donne pouvoir à Stéphane GILLET Roland BADOIL donne pouvoir à Brigitte REGIS MOREAU Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à Daniel JULLIEN Chantal ROCHE donne pouvoir à Geneviève HECTOR		
<b>Absents ou excusés :</b>		
Mme Chantal BERTHILLON		

M MATHIEU Sylvère est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022 issus du compte administratif du budget principal de la commune :

**Le résultat de la section de fonctionnement** est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice N, c'est-à-dire le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, auquel s'ajoute le résultat de la section de fonctionnement reporté de l'exercice N-1.

**Le solde d'exécution de la section d'investissement** correspond au solde constaté à la clôture de l'exercice N, c'est-à-dire le solde entre les recettes et les dépenses d'investissement, auquel s'ajoute le résultat de la section d'investissement reporté de l'exercice N-1.

**Les restes à réaliser** en investissement et en fonctionnement sont les recettes/dépenses engagées sur l'exercice N et n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre/ mandat.

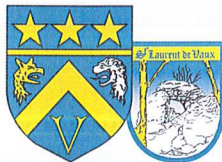
L'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Après couverture du besoin de financement, le solde de résultat de la section de fonctionnement peut être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2022, le compte administratif fait apparaître :

Résultat 2022	
Excédent de fonctionnement	720 609, 37
Besoin de financement	459 382, 26
Résultat de clôture	261 227, 01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 mars 2023 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2023 03 20- 07 : Budget principal  
de la commune nouvelle de Vaugneray –  
Affectation du résultat de fonctionnement de  
l'exercice 2022.

Il est proposé d'affecter ces résultats comme suit :

Affectation des résultats du BP principal 2022	
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	459 382, 26
Excédent antérieur reporté de la section de fonctionnement (002)	261 227, 01

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée  
Dont le résultat est le suivant :  
32 suffrages exprimés : 32 voix Pour  
Unanimité des suffrages exprimés

**DÉCIDE** de procéder à l'affectation du résultat du budget principal de la commune comme  
précédemment exposée.

Rendue exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le  
et de la publication en mairie le

24 MARS 2023

Le secrétaire  
Sylvère MATHIEU

24 MARS 2023

Pour copie certifiée conforme  
Au registre des délibérations  
Le Maire  
Daniel JULLIEN



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération n° 2023 03 20-07: Budget principal de la commune

Objet de l'acte : nouvelle de Vaugneray-Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

.....  
Date de décision: 20/03/2023

Date de réception de l'accusé 24/03/2023  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2023032007\_07

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20230320-2023032007\_07-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Budgets et comptes

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : delib 7.pdf ( 99\_DE-069-200047785-20230320-2023032007\_07-DE-1-1\_1.pdf )